



Région SUD EST
snespaca@gmail.com
snpesfu.pjj-sud-est@justice.fr

Marseille, le 11 décembre 2025

PJJ SUD-EST

3 disparitions de CEF pour 8 créations d'UJPE.

L'éducatif doit primer avant tout.

Compte-rendu d'audience en DIR sur les annonces du garde des Sceaux

Suite aux annonces surprises du garde des Sceaux, l'ensemble des organisations syndicales représentatives a été reçu par la DIR le 03 décembre pour nous informer des suites à venir en termes de calendrier de concertation et de transition.

La décision des transformations des Cef est une décision majeure, qui confirme tout ce que nous n'avons eu de cesse de dire : l'éducatif n'est pas possible dans des lieux privatifs de liberté. Ce qui ne signifie pas que les professionnels qui y travaillent n'ont jamais cessé de défendre coûte que coûte le travail éducatif dans leur lien avec les jeunes placés. Les transformations des CEF publics sont pour nous une reconnaissance du travail syndical mené depuis deux décennies pour dénoncer les violences faites aux adolescent.es placé.es et les dysfonctionnements systémiques de ces lieux de placement. Mais nous serons extrêmement vigilant.es à ce que leur transformation et celle des foyers dans une structuration encore inconnue dénommée UJPE, soit placée sous le signe d'un hébergement protecteur et bienveillant où la contrainte n'est plus le levier premier de la prise en charge.

Le SNPES-PJJ/FSU dénoncera la systématisation des placements sous CJ : les foyers doivent redevenir des lieux de protection et non des lieux punitifs et coercitifs.

Le discours de la DIR Sud Est va dans le sens d'une recherche de concertation, avec les personnels, les organisations syndicales et dans la priorisation de projet éducatif pour ces nouvelles structures. Elle souhaite associer l'ensemble des services de la DIR Sud-Est, considérant que la question des hébergements collectifs est l'affaire de toutes et tous.

La transformation ne concerne que les CEF publics pour le moment. Pour ceux du SAH, il faut attendre la modification de la loi. Cela sera discuté dans un second temps. Mais la fin des CEF signifie clairement la fin de tous les Centres fermés.

L'objectif de cette réforme est, à terme, de converger vers un seul modèle de foyer, les Unités Judiciaires à Priorité Educative. Le maintien de l'acronyme UJPE est pour nous déjà un problème, car il ne renvoie en rien à un lieu de vie. Les budgets des foyers vont être harmonisés. **Chaque UJPE sera dotée d'un.e PT CSB et d'un.e infirmier.ère.** Nous savons aussi qu'un cahier des charges qui va encadrer ces nouvelles structures est en réflexion sur le plan national.

Chaque équipe doit pouvoir travailler le projet éducatif qu'elle entend mener. Mais :

- ✓ Quel sera le temps laissé aux équipes de travailler réellement leur projet éducatif ?

- ✓ Quelles seront les marges de manœuvre que laissera le cahier des charges ?
- ✓ Et surtout, quel travail sera mené en amont avec les magistrat.es qui voudront continuer la même politique pénale répressive en considérant les placements comme une sanction stricto sensu ?

S'agissant des spécialisations par profils de certaines structures qui ont été annoncées, la DIR nous a précisé qu'il n'y aurait aucune obligation et qu'elle y était défavorable. En revanche une entrée par projet semble possible pour les équipes qui le souhaitent.

Les personnels concernés par les restructurations

« Une opération de restructuration est engagée entraînant la suppression de certains postes et la mise en place de dispositifs d'accompagnement pour les agents concernés. Tous les postes ne sont pas supprimés dans le cadre de la restructuration et aucun site ne ferme », selon la DPJJ.

Les postes supprimés dans les CEF de la région qui impliquent un accompagnement individuel des agents sont :

Les adjoints techniques « Maintenance » des CEF devraient être redéployé.es sur les DT et pourraient prétendre à une prime s'ils remplissent les conditions, tout comme les autres corps concernés par un redéploiement. Nous demandons également que les adjoints techniques « Maintenance » continuent de bénéficier de l'IFSE hébergement.

Dans le projet annoncé, il n'y aurait plus qu'un.e seul.e **RUE** par unité (contre deux actuellement en CEF) et un.e seul.e **DS** sur un service regroupant deux unités. Pour autant, la DIR Sud-est s'engage, au vu du contexte des deux territoires (84 et 83) à défendre que les CEF de Montfavet et de Brignoles gardent leur poste de DS.

Il a été dit que les personnels des CEF qui le souhaitent seraient prioritaires sur les MO, hors redéploiement dans le cadre d'une mobilité classique.

Pour les contractuel.les qui risquent d'être concerné.es par ces fermetures de postes, nous exigerons que chaque situation soit examinée lors de l'audience en CCP régionale en juin.

A ce stade, de nombreuses questions demeurent cependant. Notamment pour **les nuits doublées**. Les premières informations laissent clairement entendre qu'elles ne seront plus réalisables à 14 éducateur.trices. C'est inacceptable quand on connaît les réalités des nuits en hébergement collectif.

Une audience nationale est d'ores et déjà prévue le 12 décembre, suivie d'un CSA national le 17 décembre. Le CSA portant sur les arrêtés de restructuration est fixé le 5 février.

Parmi les inconnus ce sont les postes de l'EN dont disposaient certains CEF. La Dir SUD EST s'engage à les défendre mais en raison du positionnement de la Centrale, cela semble compromis.

Le calendrier est contraint et nous craignons que les bonnes intentions soient vaines. La parution de la circulaire de mobilité est prévue pour fin mars, voire fin février, **quelle équipe d'hébergement est en capacité de préparer de nouveaux projets éducatifs en si peu de temps ?**

La dir s'est engagée à aller dans chaque équipe de CEF avant les vacances de décembre afin d'entendre les inquiétudes et prendre leur positionnement. Une réunion de toutes les équipes devrait aussi être organisée fin janvier.

S'il nous paraît indispensable que l'institution prenne le temps de tirer les enseignements de l'échec des CEF, nous demandons également que la Dir accompagne avec bienveillance et concertation les changements considérables et rapides que ces mesures vont avoir sur les pratiques professionnelles et les personnels.

Le SNPES-PJJ/FSU sera aussi particulièrement attentif à ce qu'aucun des adolescent.es accueilli.es ne pâtissent de cette transition imposée. Nous demandons que chaque transformation d'établissement soit accompagnée d'une suspension d'activité avec blocage des admissions, remise en état et changements des locaux et réflexions sur la mise en œuvre du nouveau projet pédagogique et des articulations avec les nouveaux professionnel.les.

**NOUS VOUS PROPOSONS UNE AG AU PTF DE MARSEILLE LE 18 DECEMBRE
de 12H30 à 13H30 AFIN DE DEBATTRE DE SES ANNONCES**